



# BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2022 / 2023

## FOOT DIVERSIFIE

*Délégation du Roannais*

Tél : 04-77-44-51-95

**PV N° 33 DU SAMEDI 08/04/2023**

Réunion du 3 avril 2023

Responsable : M. Bernard THIVEND 06 81 48 05 03

Membre : M. Alain PARATCHA

### COURRIER REÇU

- SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU : mail du 29 mars. Avis favorable pour avancer au 5 mai à 21h, la rencontre SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU - OLYMPIQUE EST ROANNAIS (Poule A – match 24988942), initialement prévue le 12 mai, en raison de l'occupation du terrain pour une manifestation communale. Le club Olympique Est Roannais a donné son accord.

### REPORTS DE MATCH

La rencontre **PARIGNY ST CYR – MABLY** (Poule A match n°24988888), prévue le 27 janvier, est reprogrammée au **vendredi 21 avril**.

La rencontre **ESSOR – ROANNE MAYOLLET** (Poule A match n°24989020), prévue le 27 janvier, est reprogrammée au **vendredi 21 avril**.

La rencontre **VILLERS – ST SYMPHORIEN DE LAY** (Poule A match n°24988890), prévue le 27 janvier, est reprogrammée au **vendredi 5 mai**.

La rencontre **CREMEAUX – PARIGNY ST CYR** (Poule B match n°07042), prévue le 27 janvier, puis reprogrammée au 21 avril, est avancée au **vendredi 7 avril**.

La rencontre **GOAL FOOT – LE COTEAU** (Poule B match n°24989022), prévue le 27 janvier, est reprogrammée au **vendredi 21 avril**.

La rencontre **AVENIR COTE - BUSSIERES** (Poule B match n°24989023), prévue le 27 janvier, est reprogrammée au **vendredi 21 avril**.

La rencontre **BUSSIERES - ROANNE MAYOLLET** (Poule B match n°24989046), prévue le 10 mars, est reprogrammée au **vendredi 5 mai**.

### COUPE DE L'AMITIE

#### 1/2 finales

Les rencontres se disputeront le **samedi 6 mai, sur terrain de MABLY**. Elles opposeront :

- **ROANNE FC à ROANNE ARCT à 14h**
- **MABLY à GOAL FOOT à 16h30**

### FOOT LOISIR + 40 ANS A 7

Rappel au règlement :

Le concept du « Foot-Loisir à 7, + de 40 ans » est de permettre la pratique de ce sport dans le respect de l'adversaire, avec un esprit de convivialité. Pour ce faire, il faut être détenteur d'une licence « Foot Loisir » et avoir au minimum 40 ans dans la saison en cours. L'engagement des équipes dans cette catégorie implique nécessairement l'acceptation du règlement et des décisions de la Commission « Foot Diversifié ».

Toute équipe ne respectant pas ces conditions est susceptible d'être sanctionnée.

### AVIS AUX CLUBS ET JOUEURS



# BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2022 / 2023

## FOOT DIVERSIFIE

*Délégation du Roannais*

*Tél : 04.77.44.51.95*

### **RAPPEL IMPORTANT**

La Commission de Discipline constate de plus en plus que les joueurs exclus par un carton rouge lors d'une rencontre, ne transmettent pas de rapport, suite à leur exclusion.

Nous rappelons que le rapport permet au joueur de s'expliquer sur son comportement et permet à la commission de prendre une bonne décision ; à défaut de rapport, la commission s'appuiera sur le seul rapport de l'arbitre.

Les clubs sont priés d'en prendre bonne note pour les prochains matchs.